



Conditions Générales de Location

Applicables au 1er Décembre 2023

www.golfabler.com

Article 1 – Loueur

La prestation de location est assurée par Monsieur Cyril BETAT, entrepreneur individuel exploitant son activité sous la dénomination commerciale Golfabler, dont le SIREN est 948 122 569 et dont le siège est établi 48 rue du 8 mai 1945 à Saint-Lys (31470).

L'entreprise Golfabler peut être jointe à l'adresse électronique contact@golfabler.com ou à défaut au numéro de téléphone +33 (0)6 87 16 68 81.

Article 2 – Prestation de location

Golfabler met à disposition de ses clients un équipement de type Trackman 4 qui intègre un système radar qui suit tout ce que font les clubs de golf avant, pendant et après l'impact des balles. Un deuxième système radar suit le vol complet des balles, de l'impact à l'atterrissage.

Ce matériel permet notamment de mettre à la disposition des clients de Golfabler, pour chacun de leurs coups de golf, les informations suivantes au moyen d'une application mobile connectée via le signal Wi-Fi émis par le Trackman 4 :

- Données sur le swing : vitesse du club, angle d'attaque, ouverture dynamique du club (*dynamic loft*), chemin du club, orientation de la face du club, différence entre l'orientation de la face du club et le chemin du club (*face to path*), différence entre l'ouverture dynamique du club et l'angle d'attaque (*spin loft*), inclinaison du plan de swing, orientation du plan de swing, point le plus bas du club, hauteur du point d'impact, décalage horizontal du point d'impact, angle entre le bas du shaft du club et l'horizontale (*dynamic lie*).
- Données sur les balles : vitesse, facteur de transfert d'énergie (*smash factor*), angle d'envol, taux de rotation, direction initiale, axe de rotation, hauteur maximale, effet, angle d'atterrissage, portée, distance totale, dispersion latérale, dispersion totale.
- Données sur le swing au putting : vitesse du club, temps de swing arrière, longueur de frappe, temps de swing avant, tempo, ouverture dynamique du club (*dynamic loft*), angle d'attaque, chemin du club, orientation de la face du club, différence entre l'orientation de la face du club et le chemin du club (*face to path*).
- Données sur les balles au putting : direction initiale par rapport à la ligne de jeu, vitesse, distance avant roulement, vitesse de roulement, distance avant chute de vitesse, distance de roulement en %, distance latérale entre la position de la balle à l'impact et la position d'atteinte de la vitesse idéale d'entrée dans les trous (0.75 m/s), distance rectiligne entre la position initiale de la balle et la position d'atteinte de la vitesse idéale d'entrée dans les trous (0.75 m/s), distance rectiligne totale, distance latérale entre le trou et la position d'atteinte de la vitesse idéale d'entrée dans les trous (0.75 m/s).
- Données sur les greens au putting : vitesse effective pour un putt donné, vitesse à plat, différence de hauteur entre la position initiale de la balle et la position de vitesse idéale d'entrée dans les trous (0.75 m/s), pente en %, pente latérale en %.

Golfabler assure la mise à disposition du matériel dans la limite d'un rayon de 15 kilomètres à vol d'oiseau autour du Golf de La Ramée, situé Ferme du Cousturier à Tournefeuille (31170).

Article 3 – Tarif de la location

Golfabler loue le matériel sur la base d'une tarification forfaitaire de cinquante euros (50,00 €) par demi-journée. La demi-journée est définie comme étant une période ininterrompue d'utilisation de six heures (6 heures) maximum comprises entre 8h00 et 14h00 ou entre 13h00 et 19h00 à compter de la mise à disposition du matériel et jusqu'à sa restitution effective.

La restitution du matériel est obligatoire à l'expiration de la période de location prévue, sans qu'il y ait lieu de mise en demeure et sans que le client puisse invoquer un quelconque empêchement.

Dès lors que la durée de détention effective du matériel excéderait celle initialement convenue lors de la prise de commande, le client accepte en conséquence que les heures de détention du matériel excédentaires qui seront comprises entre 8h00 et 20h00 donnent lieu à une facturation de quinze euros (15,00 €) par heure, toute heure débutée étant due.

Ces dispositions ne sauraient s'appliquer dans le cas où la restitution tardive résulterait exclusivement du fait de Golfabler ou d'un motif de force majeure au sens de la jurisprudence.

Article 4 – Modalités de réservation et prise d'effet de la commande

La demande de réservation du matériel doit être envoyée à Golfabler à l'aide du formulaire prévu à cette effet sur le site Internet de Golfabler (cf. <https://golfabler.com/demander-une-reservation>) ou par message électronique adressé à contact@golfabler.com.

La demande de réservation doit expressément indiquer :

- Le lieu de prise en charge et de restitution du matériel souhaité,
- La date et l'heure de prise en charge du matériel,
- Le nombre de demi-journées réservées.

La demande de réservation ne sera prise en considération qu'après transmission par le client des éléments suivants :

- La copie d'un document d'identité en cours de validité,
- La copie de la licence ffgolf en cours de validité ou à défaut tout justificatif d'assurance de responsabilité civile,
- La reconnaissance par le client, en cas de demande de réservation pour une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation légal, qu'il ne pourra plus disposer de ce droit de rétractation à compter de la mise à disposition du matériel.

La confirmation de la réservation par Golfabler se manifestera par la confirmation du lieu de prise en charge et de restitution du matériel souhaité, de la date et l'heure de prise en charge du matériel et du nombre de demi-journées réservées.

Article 5 – Application des présentes Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales de Location sont régies par le droit français.

A compter de la réception de la demande de réservation qui lui est adressée par courrier électronique de la part du client, Golfabler en accuse réception et adresse au client un message électronique comprenant :

- Un exemplaire des Conditions Générales de Location en vigueur, accompagné du formulaire de rétractation,
- Le rappel des éléments de la location, notamment les indications des lieux de prise en charge et de restitution du matériel, la date et l'horaire de début de la location et le nombre de demi-journées réservées,
- Un lien vers une interface de paiement permettant le règlement de la prestation,
- La mention indiquant que la transaction de paiement emporte acceptation des Conditions Générales de Location jointes,
- Le rappel que l'exécution de la prestation de location par Golfabler est soumise à la condition préalable de constituer une garantie dans les conditions de l'article 9 des présentes Conditions Générales de Location.

Le paiement de la prestation de location, après réception de ces éléments, emporte l'acceptation pleine et sans réserve des présentes Conditions Générales de Location qui s'imposent donc à toutes autres dispositions, sauf accord express de Golfabler.

Article 6 – Paiement de la prestation

Le paiement de la prestation sera réalisé à partir d'un lien vers la plateforme Stripe (cf. <https://stripe.com/fr>) configurée pour prendre en charge les moyens de paiement de type cartes de crédit et de débit, Apple Pay, Google Pay et PayPal.

Le contrat entre le client et Golfabler est légalement formé à compter de l'achèvement concluant de la transaction de paiement.

Article 7 – Exécution de la prestation

Le client certifie être apte à pouvoir utiliser le matériel loué qu'il s'engage à utiliser personnellement.

De convention expresse, le prêt ou la sous-location du matériel loué sont strictement interdits.

Le client s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux réglementations en vigueur.

Le client s'engage à conserver le matériel avec soin et à le maintenir en sécurité et en bon état.

En cas de dysfonctionnement ou de dommage survenu au matériel, le client s'engage à en avvertir immédiatement Golfabler et à ne procéder à aucune intervention sur le matériel sans son accord express.

Lors de la mise à disposition du matériel, Golfabler et le client établissent contradictoirement un « Bon de prise en charge / Location de matériel ». A compter de la signature de ce document par le client, le matériel est placé sous sa responsabilité exclusive.

Lors de la restitution, Golfabler et le client établissent contradictoirement un « Bon de restitution / Location de matériel » qui indiquera notamment si le matériel est restitué dans un état général apparent conforme.

En cas de refus du client de procéder à cette restitution contradictoire, il se reconnaît tenu de prendre en charge les frais et charges de constatation que Golfabler serait amenée à engager auprès de tout commissaire de justice.

Faute de justifier d'un défaut de fonctionnement du matériel dans les 24 heures suivant la restitution effective, Golfabler procédera à la restitution du dépôt de garantie, sauf le cas d'autres retenues indiquées à l'article 9 des présentes Conditions Générales de Location.

Article 8 – Rétractation – Résiliation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation sans avoir à justifier d'un motif, dans un délai de 14 jours calendaires à compter du paiement de la location.

Pour exercer ce droit, le client doit notifier à Golfabler une déclaration dénuée d'ambiguïté ou lui adresser le formulaire annexé dûment renseigné.

Golfabler remboursera au client le montant initialement payé lors de la réservation, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la rétractation, en recreditant le compte utilisé lors du paiement initial.

Toutefois, le droit de rétractation est exclu, à compter de la mise à disposition du matériel, lorsque le client a dument renoncé à son exercice pour bénéficier de la location avant l'expiration du délai de rétractation.

Article 9 – Dépôt de garantie

Le client est tenu de constituer une garantie à hauteur de deux cent cinquante euros (250,00 €) préalablement à la remise du matériel loué.

A défaut de constitution de ladite garantie, qui constitue une condition suspensive des obligations de l'entreprise Golfabler, celle-ci ne sera pas tenue de mettre le matériel à disposition du client de telle sorte que la prestation de location sera purement et simplement caduque.

La garantie sera constituée selon l'une des modalités suivantes :

- Soit par l'accord du client pour que Golfabler enregistre une autorisation de paiement de la garantie, annulable dans un délai de 7 jours maximum, sur la plateforme de paiement

Stripe, en utilisant le même moyen de paiement que pour la réservation pour réaliser cette autorisation.

Dans ce cas, un reçu mentionnant "Dépôt de garantie / Location de Trackman 4" ainsi que les coordonnées de Golfabler sont envoyés par e-mail au client dès l'enregistrement de l'autorisation.

- A défaut d'autorisation de paiement dans les conditions précitées, le dépôt de garantie devra intervenir par la remise d'un chèque bancaire à l'ordre de Golfabler lors de la prise en charge du matériel.

Le dépôt de garantie sera restitué sous un délai maximal de 1 jour par l'entreprise Golfabler, en cas de restitution du matériel selon les termes de la convention, dans un état général conforme et après réalisation d'un test de fonctionnement concluant.

En cas de constitution de la garantie par autorisation de paiement, la restitution consistera dans l'annulation de l'autorisation de paiement par Golfabler.

En cas de constitution de la garantie par remise d'un chèque, le client accepte que la restitution s'opère par la destruction du chèque bancaire par Golfabler.

En cas de durée de détention du matériel par le client excédant la durée de location convenue ou en cas de restitution non conforme, le client consent à l'attribution immédiate de ce dépôt de garantie à Golfabler, dans la limite des sommes dues par le client, jusqu'au complet paiement des prestations ou la pleine indemnisation à Golfabler des frais de constatation des dommages, de remise en état ou de remplacement du matériel loué, sans que le client puisse prétendre à un quelconque intérêt.

Article 10 – Responsabilité – Dommages au matériel loué

Le client engage sa responsabilité personnelle en cas de dommage subi par le matériel durant la période de détention. Le client est donc tenu de prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement du matériel loué.

Le client reste responsable du matériel et tenu des frais de réparation ou de remplacement, même après expiration de la durée de location convenue, en cas de non-restitution.

Les frais de réparation nécessaires seront déterminés sur la base d'un devis réalisé par le constructeur du matériel ou tout réparateur agréé par lui.

Le matériel dont la réparation s'avèrerait techniquement ou économiquement irréalisable devra être payé par le client au prix de son remplacement, soit le prix de vente TTC au jour du dommage diminué de 15 % de vétusté par an à compter de sa date d'acquisition.

En cas de perte ou de vol du matériel loué durant sa période de détention par le client, celui-ci sera tenu d'indemniser Golfabler selon les mêmes modalités.

Golfabler se réserve la faculté d'engager tout recours en paiement envers l'assureur de responsabilité civile du client, sur le fondement de l'article L124-3 du code des assurances.

Article 11 – Litiges

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, le client dispose de la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur.

Pour l'exercice de ce droit, il conviendra qu'il adresse sa demande à :

SOCIETE MEDIATION PROFESSIONNELLE

24 Rue Albert de Mun / 33000 Bordeaux

SIRET : 814 385 357 0001

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr/contact/>

Sous réserve de la recevabilité de la demande de médiation, le médiateur rend un avis dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la notification par le médiateur de sa saisine, sauf le cas de prolongation de ce délai à son initiative en cas de litige complexe.

L'avis ou les propositions du médiateur ne s'imposent ni au client ni à Golfabler qui conservent le droit d'un recours judiciaire.

Les présentes Conditions Générales de Location ainsi que le contrat conclu entre le client et Golfabler sont soumis au droit français, la compétence exclusive étant attribuée au Tribunal du siège de Golfabler.



Annexe – Formulation droit de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

-✂-----

A l'attention de [Golfabler / 48 Rue du 8 Mai 1945 - 31 470 Saint-Lys / contact@golfabler.com](mailto:contact@golfabler.com) :

Je vous notifie par le présent formulaire de ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Commandée le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Date :

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

-✂-----

